

La lettre

La liste rouge de la faune

Document extrait de *La Lettre* de la réserve n°84
septembre - octobre 2016



Réserve Naturelle
BAIE DE SAINT-BRIEUC

*En Bretagne, 1 espèce sur 5 de la faune est menacée de disparition dans les 10 ans à venir !
C'est le constat inquiétant dressé par le Groupement d'intérêt public Bretagne Environnement qui
a publié au cours de l'année, avec l'aide d'une cinquantaine d'experts, une liste rouge régionale pour
la faune de Bretagne.*

Cette liste a été validée par le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel en juin dernier.



LE CSRPN est l'instance consultative composée de spécialistes reconnus pour leurs compétences scientifiques et leur connaissance du patrimoine naturel régional. Il émet en toute indépendance des avis sur les domaines tels que la réalisation de plans de gestion écologiques des réserves naturelles, la validation scientifique des données,...

Il peut émettre des propositions et des recommandations générales visant à la connaissance, la sauvegarde et la gestion du patrimoine naturel (faune, flore, habitats) de la région Bretagne.

La liste rouge de la faune de Bretagne

La liste rouge régionale pour la faune en Bretagne contient la liste des espèces qui risquent de disparaître à court terme dans la région. Ci-dessous, sont présentées en partie les listes rouges de la Bretagne d'une part pour la sélection «oiseaux migrateurs» et d'autre part, «oiseaux nicheurs».

Au total, 427 espèces ont été évaluées sur les 783 prises en compte. Parmi les 427 espèces, 11 sont en situation d'extinction, 14 en danger critique, 41 en danger, 29 vulnérables, 35 presque concernées et 168 peu concernées. Pour les 129 autres espèces, les données manquent.

Les espèces bretonnes en listes rouges régionales ou le risque de disparition à court terme de Bretagne

sélection :
oiseaux migrateurs

■ en danger ■ presque concernée ■ donnée insuffisante
■ vulnérable ■ peu concernée ■ pas applicable

en danger	Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i> (Linnaeus, 1758)	■
	Fuligule milouinan	<i>Aythya marila</i> (Linnaeus, 1761)	■
	Garrot à oeil d'or	<i>Bucephala clangula</i> (Linnaeus, 1758)	■
	Grande aigrette	<i>Ardea alba</i> Linnaeus, 1758	■
	Spatule blanche	<i>Platalea leucorodia</i> Linnaeus, 1758	■
vulnérable	Canard pilet	<i>Anas acuta</i> Linnaeus, 1758	■
	Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i> Linnaeus, 1758	■
	Grèbe esclavon	<i>Podiceps auritus</i> (Linnaeus, 1758)	■
	Phragmite aquatique	<i>Acrocephalus paludicola</i> (Vieillot, 1817)	■
	Plongeon imbrin	<i>Gavia immer</i> (Brünnich, 1764)	■

Les espèces bretonnes en listes rouges régionales ou le risque de disparition à court terme de Bretagne

sélection :
oiseaux nicheurs

régionalement éteint.
 en danger
 presque concernée
 donnée insuffisante

en danger critique
 vulnérable
 peu concernée
 pas applicable

régionalement éteinte	Alouette calandrelle	Calandrella brachydactyla (Leisler, 1814)	■
	Barge à queue noire	Limosa limosa (Linnaeus, 1758)	■
	Bécassine des marais	Gallinago gallinago (Linnaeus, 1758)	■
	Butor étoilé	Botaurus stellaris (Linnaeus, 1758)	■
	Cincla plongeur	Cinclus cinclus (Linnaeus, 1758)	■
	Cochevis huppé	Galerida cristata (Linnaeus, 1758)	■
	Pie-grièche à tête rousse	Lanius senator Linnaeus, 1758	■
	Pouillot de Bonelli	Phylloscopus bonelli (Vieillot, 1819)	■
	Sterne arctique	Sterna paradisaea Pontoppidan, 1763	■
	Torcol fourmilier	Jynx torquilla Linnaeus, 1758	■
en danger critique	Busard cendré	Circus pygargus (Linnaeus, 1758)	■
	Canard chipeau	Anas strepera Linnaeus, 1758	■
	Eider à duvet	Somateria mollissima (Linnaeus, 1758)	■
	Fuligule milouin	Aythya ferina (Linnaeus, 1758)	■
	Fuligule morillon	Aythya fuligula (Linnaeus, 1758)	■
	Guépier d'Europe	Merops apiaster Linnaeus, 1758	■
	Macareux moine	Fratercula arctica (Linnaeus, 1758)	■
	Pic cendré	Picus canus Gmelin, 1788	■
	Sarcelle d'été	Anas querquedula Linnaeus, 1758	■
	Sarcelle d'hiver	Anas crecca Linnaeus, 1758	■
	Sterne de Dougall	Sterna dougallii Montagu, 1813	■
	Tarier des prés	Saxicola rubetra (Linnaeus, 1758)	■



Une responsabilité régionale de la Bretagne pour les espèces

À partir de cette liste rouge régionale, les experts scientifiques ont ensuite évalué la responsabilité biologique de la Bretagne par rapport au contexte national de chaque espèce.

Les résultats de ce travail montrent que 20% des 427 espèces considérées sont menacées de disparition (soit 85 espèces).

Parmi les espèces en danger critique, citons le lérot, le macareux moine ou encore l'anguille européenne. Pour 21 % des espèces de la liste rouge régionale, la Bretagne a une responsabilité biologique régionale très élevée à majeure.

L'objectif est d'évaluer aussi bien les espèces "rares et menacées" que les "abondantes" en région pour lesquelles la Bretagne abrite une part significative de la population nationale.

La responsabilité est évaluée uniquement sur des critères écologiques : abondance, répartition, tendance, niveau du risque de disparition à court terme...

Les critères d'ordre réglementaire (espèces listées par directives européennes, décrets ou arrêtés nationaux, etc.) ou d'inventaires ne sont pas pris en compte. Les situations régionales et nationales sont comparées. Les taxons évalués sont ceux pour lesquels les informations biogéographiques sont les plus complètes (les vertébrés continentaux, les mammifères marins et les crustacés décapodes d'eau douce). Les listes seront complétées au fur et à mesure de l'acquisition de nouvelles connaissances.

Responsabilité de la Bretagne pour les espèces

■ majeure	■ élevée	■ mineure
■ très élevée	■ modérée	■ non applicable

majeure	Eider à duvet	Somateria mollissima (Linnaeus, 1758)	■
	Fuligule milouinan	Aythya marila (Linnaeus, 1761)	■
	Grand dauphin	Tursiops truncatus (Montagu, 1821)	■
	Grand Gravelot	Charadrius hiaticula Linnaeus, 1758	■
	Grande Alose	Alosa alosa (Linnaeus, 1758)	■
	Grèbe esclavon	Podiceps auritus (Linnaeus, 1758)	■
	Guillemot de Troïl	Uria aalge (Pontoppidan, 1763)	■
	Locustelle lusciniôide	Locustella luscinioides (Savi, 1824)	■
	Macareux moine	Fratercula arctica (Linnaeus, 1758)	■
	Océanite tempête	Hydrobates pelagicus (Linnaeus, 1758)	■
	Phoque gris	Halichoerus grypus (Fabricius, 1791)	■
	Pingouin torda	Alca torda Linnaeus, 1758	■
	Plongeon imbrin	Gavia immer (Brünnich, 1764)	■
	Puffin des Anglais	Puffinus puffinus (Brünnich, 1764)	■
	Saumon atlantique	Salmo salar Linnaeus, 1758	■
	Spatule blanche	Platalea leucorodia Linnaeus, 1758	■
	Sterne de Dougall	Sterna dougallii Montagu, 1813	■
	très élevée	Alose feinte	Alosa fallax (Lacepède, 1803)
Anguille européenne		Anguilla anguilla (Linnaeus, 1758)	■
Barge à queue noire		Limosa limosa (Linnaeus, 1758)	■
Barge rousse		Limosa lapponica (Linnaeus, 1758)	■
Bécasseau maubèche		Calidris canutus (Linnaeus, 1758)	■
Bécasseau sanderling		Calidris alba (Pallas, 1764)	■
Bécasseau variable		Calidris alpina (Linnaeus, 1758)	■
Bécasseau violet		Calidris maritima (Brünnich, 1764)	■
Bernache cravant		Branta bernicla (Linnaeus, 1758)	■
Busard cendré		Circus pygargus (Linnaeus, 1758)	■

Parmi les espèces dont la responsabilité de la Bretagne est majeure et très élevée (tableau ci-dessus), la Réserve naturelle de la baie de Saint-Brieuc joue un rôle variable pour 9 d'entre elles, particulièrement pour la Grande Alose, Grand Gravelot, Barge rousse, Bécasseaux sanderling, maubèche et variable, Bernache cravant. En ce qui concerne la Spatule blanche et la Barge à queue noire, l'utilisation du site est plus ponctuelle. Pour la plupart des espèces citées, elles vont exploiter plus ou moins longtemps tout ou partie de la Réserve naturelle et profiter d'un havre de paix et d'un réservoir de nourriture une partie de l'année. Via les suivis scientifiques (comptage avifaune, cartographie des zones d'alimentation des oiseaux, localisation des frayères,...), les réserves naturelles contribuent à l'acquisition de nouvelles données afin de mettre à jour les listes d'espèces menacées.



Quelques causes du déclin de la faune en Bretagne

La modification ou la destruction des habitats

Les activités humaines entraînent des destructions ou des modifications d'habitats pour de nombreuses espèces animales. Ces perturbations se répercutent directement ou indirectement sur le cycle biologique de certaines espèces. Par exemple, le remblaiement de mares et de zones humides, conduira directement à la perte d'un habitat indispensable aux amphibiens et aux autres espèces inféodées à ces milieux humides (libellules, micromammifères, chiroptères,...). Indirectement, la disparition de ces espèces entraînera la désertion de leurs prédateurs (mammifères terrestres, oiseaux,...).

Si rien n'est fait pour préserver leur habitat, d'autres espèces pourraient venir s'ajouter à cette liste. C'est le cas de 14 espèces qui sont « en danger critique » de disparition dans la région, selon la liste établie par Bretagne Environnement. Parmi elles, beaucoup d'oiseaux comme le macareux moine, la sterne de Dougall, le pic cendré ou le busard cendré.

A un degré moindre, d'autres espèces sont quant à elles considérées comme « en danger » comme le Grand Rhinolophe, une espèce de chauve-souris, la Mouette tridactyle, le Faucon Pèlerin,

Au cours du dernier siècle, en France, 20% des zones humides ont disparu. Par exemple, à Saint-Brieuc, la décharge de la Grève des Courses fermée en 1991 a détruit 28 hectares de vasières et de prés salés (photo ci-contre montrant l'avancée de la décharge vers la mer).



L'introduction d'espèces invasives

Les espèces animales invasives peuvent aussi constituer un facteur de déclin.

Ces nouvelles espèces introduites concurrencent les espèces indigènes par leur capacité à coloniser rapidement un territoire et à supplanter la faune autochtone. C'est le cas du vison d'Amérique, échappé des élevages, que l'on retrouve un peu partout sur nos cours d'eau alors que le vison d'Europe est en voie de disparition.

Pour améliorer la conservation de ces espèces menacées, au-delà de la protection stricte de l'espèce, il est indispensable de préserver leur habitat de toute modification et de mieux identifier les corridors écologiques (lieux de passage des espèces pour rejoindre un lieu indispensable à leur cycle biologique).

Aujourd'hui, dans les documents d'urbanisme des communes, la notion de trame verte et bleue (ensemble des éléments paysagers tels que les cours d'eau, mares, bois, bocage,...) est identifiée et inscrite au titre des éléments du paysage à préserver pour leur qualité écologique. En parallèle, de nombreux programmes environnementaux permettent de reconstituer certains habitats disparus (bocage, mares,...).

Pour les projets d'aménagement d'utilité publique impactant le milieu naturel, la consigne est d'Éviter, Réduire et Compenser (ERC).

Rendez-vous dans 10 ans pour dresser un bilan.

Pour aller plus loin : <http://www.observatoire-biodiversite-bretagne.fr/>

Sources pour ce dossier : L'observatoire de la biodiversité de la Bretagne

